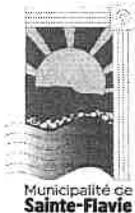


PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

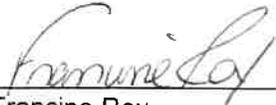
AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance spéciale devant être tenue le lundi, 17 décembre 2018 à 20 h à l'édifice municipal, 775 route Flavie-Drapeau, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Immeuble situé au 697, route de la Mer constitué du lot 3 754 956**

Demande de dérogation mineure soumise en vue de permettre une opération cadastrale visant à augmenter les dimensions du terrain afin d'y inclure l'emplacement du système d'alimentation en eau potable (puits) existant qui est actuellement situé sur le terrain contiguë. Malgré que le projet consiste en une réduction du caractère dérogoatoire, les dimensions de ce terrain résidentiel ne respecteraient pas les dimensions minimales exigées au règlement municipal de lotissement numéro 2011-05 en vigueur. En effet, les dimensions projetées seraient : largeur de 44,71 mètres, profondeur d'environ 35 mètres et superficie de 1 371,1 mètres carrés, alors que les normes minimales prescrites sont d'une largeur de 50 mètres, une profondeur de 60 mètres ainsi qu'une superficie de 3 750 mètres carrés.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Sainte-Flavie, ce vingt-huitième jour du mois de novembre deux mille dix-huit.



Francine Roy
Directrice générale

Je, Francine Roy, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Flavie, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits habituels le 28 novembre 2018.